

---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT 5 FEVRIER 2024 14H-17H

---

### Table des matières

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Informations de la Direction	1
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023	2
3. Désignation des trois personnalités extérieures au titre de leurs compétences personnelles dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation	2

### Présents

#### Membres avec voix délibérative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Michèle ARTAUD ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Pierre DESBIOLLES ; Maximilian DUROT ; Stefan ENOCH ; Laurence ESPINASSY ; David GALTIER ; Nathalie GAUDY ; Vincent GROSSTEPHAN ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Pierre PARIAUD ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY, Gwladys VASSEUR.

Représenté.e. s. : Mesdames et Messieurs Eric BERTON par Stefan ENOCH ; Jean-Yves BESSOL par Pierre DESBIOLLES ; Franck BRILLET par Patrice LAISNEY ; Sophie DE CACQUERAY par Patrice BONNET ; Pierre HUGUET par Laurence ESPINASSY ; Christelle JABLONSKI-CASTANIER par Didier BARD.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Claudine CASAMASSA ; Valérie NACINOVI.

#### Membres avec voix consultative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs : Isabelle BAUMANN ; Pascale BRANDT-POMARES ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Sandrine ESCHENAUER ; Nicolas MASCRET ; Nathalie MIKAILOFF ; Jean-François RANUCCI

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Martine CONIO ; Delphine JOSEPH ; Isabelle LANG ; Heidi OSTERWALDER ; Christine POPLIMONT ; Nathalie REZZI ; Nicolas SEMBEL ; Pascal TERRIEN ; Eric VOTTERO ; Rachid ZAROUF.

---

## 1. Informations de la Direction

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous sommes toujours en attente d'une réforme annoncée qui définit un concours de recrutement en fin de licence qui va largement modifier notre offre de formation en termes de cursus des étudiants. Il y a beaucoup d'inquiétudes quant à la manière dont la réforme va préciser les choses. Nous n'avons pas plus d'informations. Inquiétude sur les éléments que nous allons devoir faire évoluer, même si ce que nous faisons depuis des années a instauré une formation des enseignants dans une composante universitaire. Le continuum de formation et la professionnalisation de la formation adossée à la recherche sont désormais bien ancrés. Les étudiants savent où aller se former pour devenir enseignant et être bien préparés à l'exercice du métier. Il n'en demeure pas moins que le recrutement par l'employeur sur concours, se faisant à un stade ou à un autre de ce processus de formation modifie un peu la donne. Nous devons nous organiser pour être en mesure de répondre à ce double objectif : former correctement les enseignants et leur permettre d'être recrutés par l'employeur principal. La formation dispensée à l'Inspé d'Aix-Marseille est

reconnue ; nous avons par exemple une convention avec l'Etat d'Ontario qui recrute nos enseignants sur la base du diplôme que nous délivrons. Localement, nous sommes inscrits dans un continuum formation initiale / formation continue, boosté par le projet AMPIRIC qui accompagne cet adossement de la formation à la recherche.

Nous sommes en ordre de marche pour combler ce qui nous apparaissait comme un vide entre le baccalauréat et le master avec l'ouverture de la licence « sciences de l'éducation » pour le 1<sup>er</sup> degré dès la rentrée 2024, malgré la prorogation d'un an de notre accréditation (car portée par l'accréditation de l'Université). Cette licence est co-portée avec l'UFR ALLSH.

**Michèle ARTAUD** : Information liée à une entrevue avec la DGESIP ; ils ne sont plus aussi catégoriques sur le principe du concours à la fin de la licence car le ministère de l'Éducation Nationale prend conscience du budget que cela va représenter.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Le continuum que nous avons réussi à créer sera renforcé avec cette licence. Celle-ci accueillera 30 à 40 étudiants, à Marseille, sur critères boursiers si possible afin de favoriser la mixité à la fois sociale et de genre. C'est un projet fédérateur. Avec toutes les autres composantes de l'université, s'agissant des disciplines du 2<sup>nd</sup> degré, nous sommes convaincus que les licences existantes sont des tremplins pour devenir enseignant de ces disciplines. Inscrire à l'Université ce continuum de formation depuis le baccalauréat peut être réalisé pour chaque licence disciplinaire. A noter que les étudiants peuvent prendre leur temps pour faire leur choix et peuvent changer d'avis. Les engager trop précocement dans un métier pour lequel ils ne sont peut-être pas faits n'est pas une bonne politique. En revanche, nous devons ouvrir le champ des possibles et permettre à un maximum d'étudiants de se positionner vers ces métiers (1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré).

Le concours entre le M1 et le M2 créait des différences de statuts entre les cursus. Le concours en licence va accroître ces difficultés de fonctionnement. Il ne faudrait pas qu'un concours en licence empêche les étudiants de bénéficier d'un réel parcours de formation de 5 ans. La formation des enseignants demande une certaine maturité. De même pour l'employeur l'objectif est d'avoir des débutants correctement formés : les démissions de fonctionnaires-stagiaires interviennent lorsque les étudiants n'ont pas été suffisamment formés.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Autre point lié à la réforme annoncée : les réformes à l'école avec un certain nombre de mesures qui vont mettre en difficulté notre projet de formation (la question des groupes de niveaux, des manuels labellisés, du redoublement...). Comment monter des dispositifs de formation qui ne vont pas bien préparer les étudiants au type de métier auquel ils vont être confrontés ? Il est difficile de dissocier la question de la politique de formation de ce que sera le métier d'enseignant avec ces réformes en cours.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023**

**Maximilian DUROT ne prend pas part au vote.**

**Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 4 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.**

## **3. Désignation des trois personnalités extérieures au titre de leurs compétences personnelles dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation**

**Pascale BRANDT-POMARES** : Les membres du Conseil avec voix délibérative vont devoir désigner aujourd'hui les 3 personnes qui viendront compléter le Conseil d'Institut. Suite à l'appel à candidature, six personnes se sont proposées dont deux qui n'ont pas été éligibles du fait de leur proximité en matière de formation avec l'Université. En effet, les textes qui régissent l'établissement précisent que les membres extérieurs ne doivent pas avoir de relation contractuelle avec l'Université. Effectuer quelques heures d'enseignement en tant que directrice de recherche au CNRS ou PEMF dans l'établissement est par conséquent disqualifiant vis-à-vis du critère d'extériorité. La date butoir de réception des candidatures a été reportée afin de pouvoir recueillir au minimum 3 propositions éligibles. Les responsables de listes vont présenter les candidatures. Nous nous réunissons de nouveau lundi prochain pour procéder à l'élection du Président.

**Patrice BONNET** : La liste « Ensemble pour un Inspé Socialement Engagé » a proposé 3 candidatures :

- Clarisse ANGELIER, Ingénieure et docteure es sciences des matériaux, commence sa carrière comme enseignante en s'attachant à appliquer une pédagogie participative. Puis, à la direction générale du CNAM, elle codirige notamment le pilotage de la recherche. En rejoignant l'ANRT en 2007 elle développe le dispositif de formation doctorale Cifre, puis accède à la direction générale de l'association en 2016.
- Sophie FOUACE est IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire. En tant que directrice territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Réseau Canopé, elle a développé des activités pour la formation des enseignants en relation avec les Inspé et les EAFC d'Aix-Marseille et de Nice inscrivant son action dans des projets structurants : AMPIRIC, Territoire Numérique Éducatif (TNE des BDR) et "Les temps de l'enfant" (Marseille en grand).
- Suzanne GUILHEM est professeure émérite agrégée de Mathématique présidente de la Ligue de l'Enseignement FAIL 13 mouvement d'éducation populaire Laïque reconnu complémentaire de l'École publique par le ministère. Responsable du Collectif des Associations Partenaires de l'école. Elle est impliquée dans l'éducation à la citoyenneté et persuadée que l'éducation doit se concevoir dans l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

**Vincent GROSSTEPHAN** : La liste « Pour un Inspé collégial et participatif » a proposé 1 candidature :

- Patrick PICARD, ancien professeur des écoles, a dirigé le centre Alain Savry à l'Ifé. Il en a tiré une grande expérience en matière de formation d'enseignants et de formateurs, notamment dans le champ de l'éducation prioritaire. Il a en outre été l'un des artisans de la plateforme Néopass@ction. Il enseigne dans des mentions 4 de plusieurs Inspé en France. Il a beaucoup collaboré avec des chercheurs dans le cadre des formations qu'il a conçu mais également dans le cadre de projets de recherche dans lesquels il a développé un certain nombre de compétences scientifiques, bien que n'ayant pas un statut d'enseignant-chercheur.

Les membres à voix délibératives sont invités à aller voter. Précision est faite que 3 noms maximum doivent être cochés ; si un bulletin contient plus de 3 noms cochés il sera considéré comme nul. Les bulletins contenant 1 à 3 noms cochés seront comptabilisés.

Il est procédé au vote.

Il est demandé à deux assesseurs (un de chaque liste) d'assister au dépouillement : Sarah LALLEMAND et Nathalie GAUDY.

### **Résultats des votes – 22 suffrages exprimés**

Clarisse ANGELIER : 19 votes

Sophie FOUACE : 20 votes

Suzanne GUILHEM : 21 votes

Patrick PICARD : 4 votes

**Pascale BRANDT-POMARES** : Mesdames ANGELIER, FOUACE et GUILHEM sont donc officiellement désignées membres du Conseil d'Institut en tant que personnalités extérieures. La convocation au CI du lundi 12 février sera envoyée à tous les membres aujourd'hui. Voici l'ordre du jour pour information :

1. Informations de la Direction
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024
3. Élection du Président du Conseil d'Institut
4. Vie de l'Institut
  - Budget
  - Présentation et vote des tarifs de Formation Continue
  - Campagne d'emplois 2024
5. Formation
  - Modification des maquettes
  - Offre de formation en Licence
6. Recherche et Innovation
  - Présentation projet FIP

Les nouveaux membres du Conseil d'Institut se présentent.

**David GALTIER** : Conseiller Régional et représentant de la Région Sud au sein de ce Conseil. Également Vice-Président de la Métropole AMP pour le sport, élu local à Marseille 13/14<sup>ème</sup> (arrondissements). Carrière d'inspecteur général des armées et de la gendarmerie à Paris après avoir eu une responsabilité en zone sud (de Menton à Toulouse).

**Stefan ENOCH** : Vice-Président Recherche d'Aix-Marseille Université. Physicien, Directeur de l'Institut Fresnel pendant 8 ans (optique photonique). Également auparavant Vice-Président Délégué Sciences et Technologies. Création récente de l'[Institut Marseille Imaging](#) (applications au domaine de la santé, imagerie médicale).

**Gwladys VASSEUR** : IA-IPR d'EPS, correspondante académique du Recteur auprès de l'Inspé.

**Pierre PARIAUD** : Doyen des inspecteurs de l'enseignement technique, de l'enseignement général et de l'information et orientation (IEN-ET-EG-IO). À l'origine inspecteur de maths-physique-chimie.

**Maximilian DUROT** : Fonctionnaire-Stagiaire sur le site de Marseille à l'Inspé. Enseigne les mathématiques au collège. Représentant des usagers des 4 sites de l'Inspé.

**Le prochain Conseil d'Institut se tiendra le lundi 12 février 2024 en salle des Actes sur le site de St Jérôme.**

**L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 15H05.**